

Podologie - Semelles orthopédiques

Les semelles orthopédiques

ou "orthèses plantaires" La semelle orthopédique est une fourniture amovible, placée dans la chaussure, destinée à corriger ou compenser un trouble morphologique, à soulager, isoler un ou plusieurs appuis douloureux du pied.

À Les populations concernées

- L'enfant, souvent amené par sa mère, parce qu'il marche mal, qu'il tombe souvent quand il court ou qu'il use de façon anormale ses chaussures. Dans la plupart des cas, il s'agit d'un trouble morphologique.
- L'adulte qui travaille debout, dont les pieds s'échauffent à la marche.
- Le sportif qui consulte le plus souvent à partir de 40 ans pour des désagréments jusqu'à négligés parce que bien tolérés ou pour des douleurs ébutantes dues à diverses pathologies.
- La personne âgée chez qui on rencontre des déformations ou des hyper-appuis qui peuvent être très invalidants.

À Les différents types de semelles

- La semelle de stimulation
 - La semelle de stabilisation
 - La semelle antalgique
 - La semelle de décharge
- À Les principales pathologies
- Le pied plat
 - Le pied creux
 - L'apine calcanéenne
 - L'avant-pied rond
 - La maladie de Morton
 - La fracture d'un métatarse
 - L'hallux-valgus

Les semelles orthopédiques doivent être prescrites par un médecin. La prescription doit généralement préciser la nature et le siège de l'atteinte et éventuellement les indications permettant une application correcte.

L'appareillage plantaire est normalement bilatéral même s'il n'existe qu'un déséquilibre statique.

Dans un premier temps, on réalise un examen podologique avec, notamment, prise d'empreintes. Ensuite la semelle est essayée sans son recouvrement pendant 24 à 72 heures. Le recouvrement est appliqué que quand la semelle convient parfaitement.

Les semelles sont prises en charge partiellement par la sécurité sociale dans le cadre LPPR (Liste des Produits et des Prestations Remboursables). La prise en charge est d'environ 30 à, pour un montant total de 90 à, la paire. Le renouvellement est autorisé tous les 6 mois pour les enfants et tous les ans chez les adultes.